Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260226-D202602007-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 26 février 2026

_____

Objet de la délibération
RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2024

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Anne-Laure LE DOUSSAL pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ, Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT, Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Peggy CACLIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Générale des Services **N° 2026.02.007**

Rapporteur : Lisenn LE CLOIREC

L'article L.231-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) instaure pour les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics le Rapport Social Unique (RSU).

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établis les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui permettent aux employeurs publics de formaliser et de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines.

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2021 relatif à la base de données sociales et au RSU dans la Fonction Publique fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la liste des indicateurs à présent au nombre de 10 :

- L'emploi,
- Le recrutement,
- Le parcours professionnel,
- La formation,
- Les rémunérations,
- La santé et la sécurité au travail,
- L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail,
- L'action sociale et la protection sociale,

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260226-D202602007-DE

- Le dialogue social,
- La discipline.

Compte tenu d'erreurs matérielles, il a été nécessaire de reporter la présentation du RSU 2024 au présent Conseil Municipal.

Conformément à la réglementation, la présente synthèse du RSU relative à l'année 2024 a été présentée au Comité Social Territorial (CST) pour avis. Elle est présentée à l'assemblée délibérante et sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Hennebont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 2 février 2026,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 9 février 2026,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 février 2026,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **PREND** acte de ces informations,

Le Conseil prend acte,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Signé par : Michèle DOLLE
Date : 05/03/2026
Qualité : MAIRE DE HENNEBONT

MAIRIE HENNEBONT MORBIHAN

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr